

Le 13 septembre 2019

Par SDÉ et messenger

M^e Véronique Dubois
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande concernant la mise en place de mesures relatives
à l'achat et à la vente de gaz naturel renouvelable
Dossier : R-4008-2017
Notre dossier : 22507-16

Chère consœur,

Nous vous prions de prendre acte du retrait de l'UMQ de la présente cause, à compter d'aujourd'hui.

La récente évolution du dossier R-4008-2017, originalement constitué d'une demande d'Énergir à l'effet de mettre en place un tarif de rachat garanti pour les producteurs subventionnés de GNR, couplée à la croissance rapide de la demande pour le GNR dont témoigne Énergir, qui garantit pratiquement que d'éventuels surplus ne vont pas se matérialiser, constituent des changements majeurs d'orientation.

Ces changements ont engendré une remise en question de la présence de l'UMQ à titre d'intervenante dans ce dossier. L'UMQ a conclu de cet exercice qu'elle ne serait pas en mesure de contribuer de façon significative ou particulière à la suite du présent dossier, car elle est confiante que les différents points de vue seront exprimés en audience par le Distributeur et certains des intervenants actuels. En conséquence, l'UMQ choisit de se retirer de ce dossier afin de respecter son approche de minimisation des coûts réglementaires.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L.

(s) Jean-Philippe Fortin

Jean-Philippe Fortin